



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

### **MODIFICATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)**

**La Préfète de la Gironde,**

**Vu** le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

**Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** l'arrêté du 21/02/19 instaurant des secteurs d'informations sur les sols sur l'EPCI du Libournais ;

**Vu** le rapport et les propositions du 6 avril 2021 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

**Vu** les absences d'avis émis par les communes des EPCI entre le 01/07/20 et le 01/01/21;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 16/07/20 ;

**Vu** les observations du public recueillies entre le 15/01/21 et le 15/02/21 ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Considérant** que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

**Considérant** que les communes du département de la Gironde ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

**Considérant** que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

**Considérant** que la consultation du public a été réalisée du 15/01/21 au 15/02/21 ;

**Considérant** que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la Préfecture de la Gironde,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS**

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'Environnement, les secteurs d'information des sols (SIS) sont ajoutés pour l'Établissement Public de Coopération Intercommunale du Libournais.

sur la commune de Chamadelle

Fiche SIS N° 33SIS08514

sur la commune de Les Eglisottes et Chalaures  
Fiche SIS N° 33SIS11799

Ces secteurs d'information des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

## ARTICLE 2 – PUBLICATION

Les secteurs d'information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet :  
<http://www.georisques.gouv.fr>  
L'arrêté est publié au recueil des actes administratif du département de la Gironde.

## ARTICLE 3 - NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1, et des DDTM.

## ARTICLE 4 - APPLICATION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Bordeaux, le 09 AVR. 2021  
La Préfète

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
Christophe NOEL du PAYRAT



## Secteur d'information sur les Sols (SIS)

### Fiche interne (non diffusable)

#### Identification

Identifiant	33SIS08514
Nom usuel	MARTIN
Adresse	CHAMADELLE
Lieu-dit	
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	CHAMADELLE - 33124
Caractéristiques du SIS	Ancien site minier passé dans le droit commun (i.e. sorti de police des mines)  Nature des chantiers miniers : mine à ciel ouvert (MCO) Réaménagement : la tranchée n'a pas été comblée : elle a été réaménagée en plan d'eau. Elle présente un front de taille à 45° à nu.  Localisation des verses : parcelles 0115, 0116 et 0117. Localisation de l'ancien carreau minier : parcelles 0124, 0126, 0115, 0116, 0117 et 0118. Localisation de la MCO : parcelles 0126 et 0124.
Etat technique	Site concerné par une pollution diffuse d'origine minière
Observations	Ancien site minier uranifère / présence de stériles miniers. Période d'exploitation minière : 1988

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - IRSN	Base MIMAUSA (anciens sites miniers d'uranium)	MARTIN	<a href="https://mimausabdd.irsn.fr/#">https://mimausabdd.irsn.fr/#</a>

#### Sélection du SIS

Statut	Soumis
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

#### Précision des contours

Localisation	D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée
Cadastre	
Observations sur la numérisation	

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	458613.0 , 6449802.0 (Lambert 93)
Superficie totale	24572 m <sup>2</sup>
Perimètre total	1176 m
Précision des contours	

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CHAMADELLE	AE	126	10/04/2019
CHAMADELLE	AE	124	10/04/2019
CHAMADELLE	AE	115	10/04/2019
CHAMADELLE	AE	118	10/04/2019
CHAMADELLE	AE	117	10/04/2019
CHAMADELLE	AE	116	10/04/2019

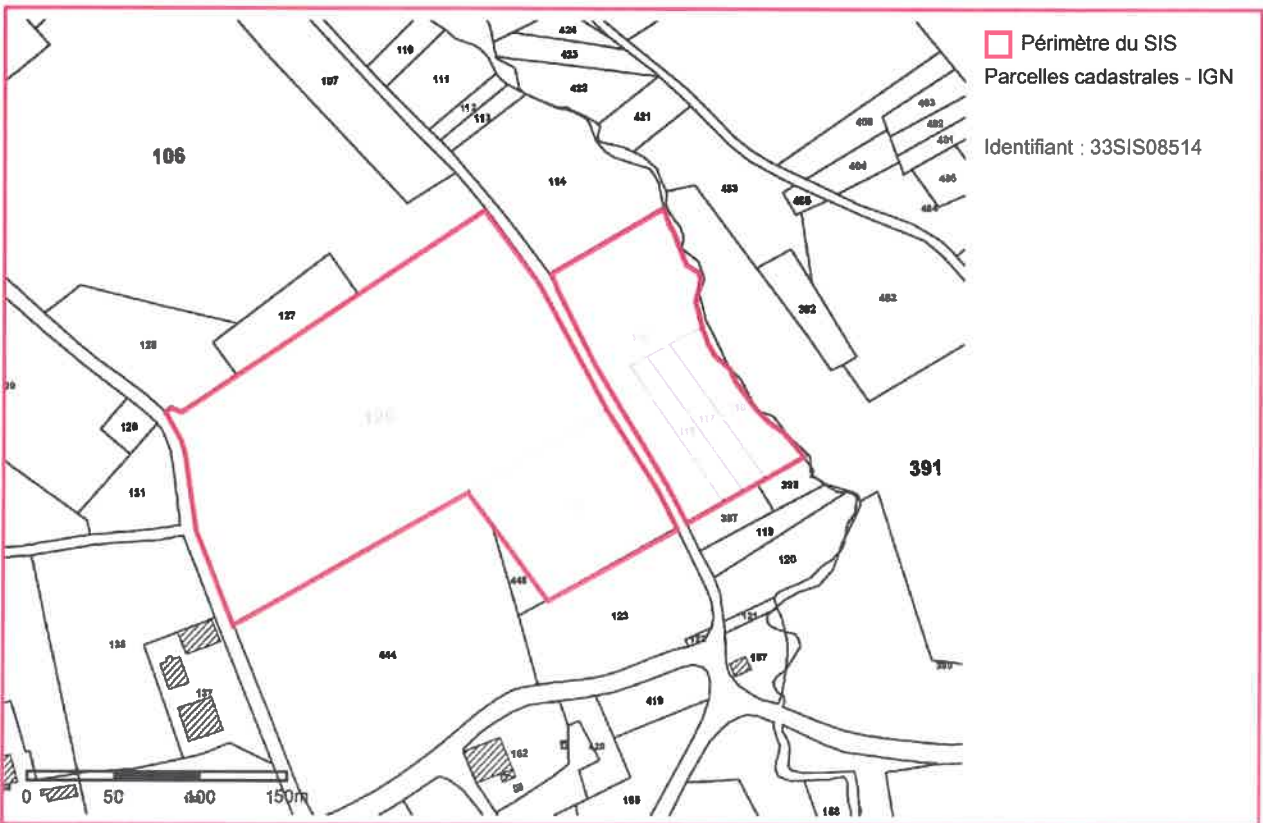
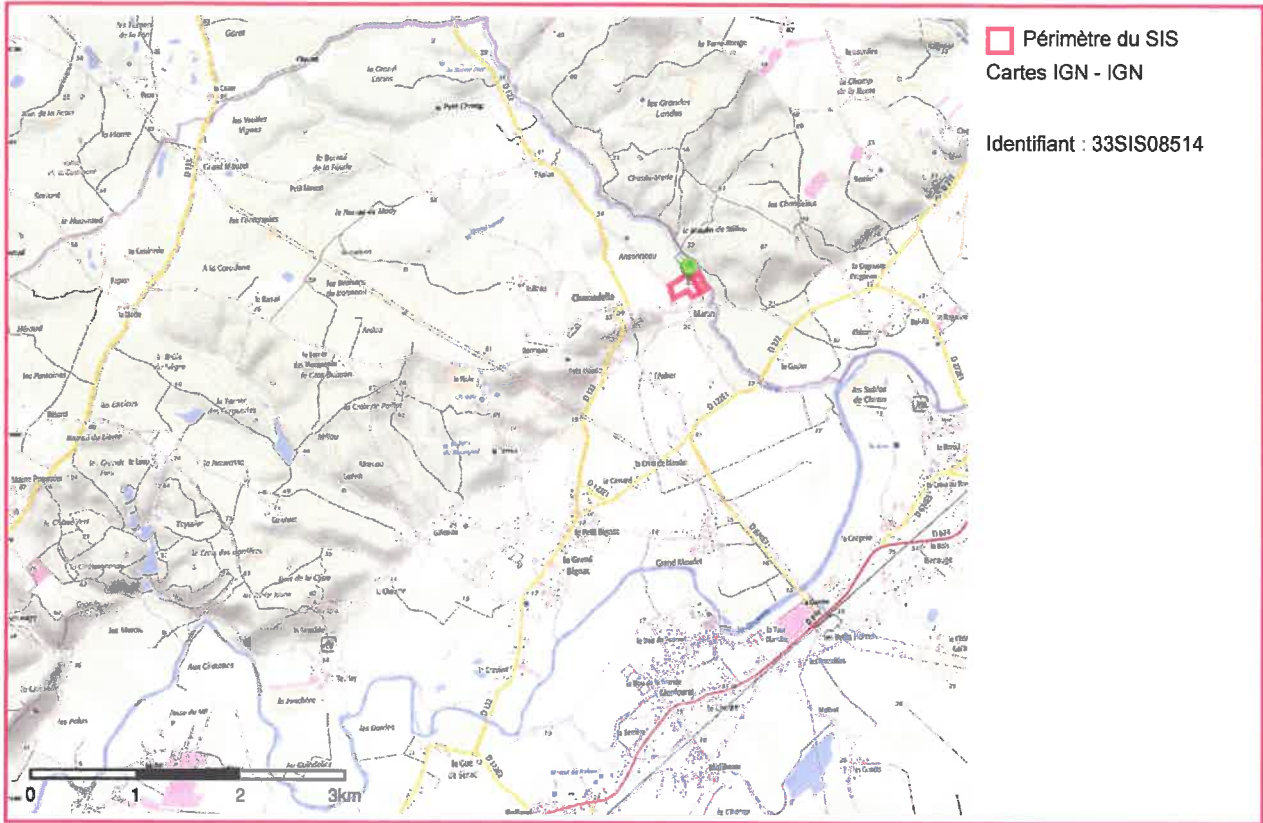
## Gestion de documents

Titre	Commentaire	Diffusable
Fiche site Martin		Oui

## Historique des interventions sur le SIS

Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires
10/04/ 2019	Création	LERAY Emilie	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	
12/04/ 2019	Soumission pour validation	LERAY Emilie	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	à vérifier / compléter par IH
20/05/ 2019	Demande de modification	HUBERT Isabelle	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	changement de statut pour modif IH direct
23/05/ 2019	Soumission pour validation	HUBERT Isabelle	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	OK IH
26/03/ 2020	Demande de modification	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Changement d'un document
26/03/ 2020	Soumission pour validation	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Fiche modifiée + passée en diffusable

# Cartographie







## Secteur d'information sur les Sols (SIS)

### Fiche interne (non diffusable)

#### Identification

Identifiant	33SIS11799
Nom usuel	BAUDOU
Adresse	28 rue Reynaud du Moulin BP 103
Lieu-dit	
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	LES EGLISOTTES ET CHALAURES - 33154
Caractéristiques du SIS	
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	<p>Ancien site industriel de fabrication de chaussures situé sur les rives de la Dronne et sur lequel se sont succédées plusieurs sociétés de 1983 à 1999.</p> <p>De 1983 à 1990, la Cie Industrielle du Sud-Ouest, puis la société nouvelle Baudou SA ont fabriqué des bottes en caoutchouc, des brodequins en caoutchouc, des chaussures de sécurité polyuréthane, des bottes en P.V.C, des sabots en P.V.C et des brodequins en P.V.C. De 1990 à 1993, Baudou SA produisait les mêmes produits ainsi que des bottes en polyuréthane.</p> <p>Enfin, de 1993 à 1996 la botte BAUDOU SA continuait cette gamme de production mais arrêta les productions en caoutchouc en juin 1995.</p> <p>En 1997, le fond de commerce la botte baudou est racheté par BAUDOU SA filiale du groupe HUMEAU-BEAUPREAU. BAUDOU SA quittera le site en 1999 pour s'installer en zone industrielle sur la même commune des Eglisottes (33).</p> <p>Le site, propriété de l'ancien la SA MMB (Manufacture Maurice Baudou) a été vendu en 2001 à une personne privée. La SA MMB reste toutefois propriétaire de la parcelle cadastrée section AB N° 373 et correspondant à une zone de sols polluée.</p> <p>13 ans après la cessation d'activité de la SA BAUDOU, il s'avère que les procédures administratives et contentieuses n'ont pas permis de régler de façon définitive la remise en état de ce site. Les responsables ont disparus. On peut donc considérer que la situation relève de responsabilité défailante.</p> <p>Conformément à la circulaire 26 mai 2011 relative à la cessation d'activité d'une installation classée – chaîne de responsabilités – défailance des responsables, nous sollicitons l'intervention de l'ADEME pour achever les travaux de mise en sécurité de l'ancien site BAUDOU 33 Les Eglisottes et contrôler la qualité des eaux souterraines au droit du site.</p> <p>L'arrêté de travaux d'office du 13/05/2014 prescrit à l'ADEME les travaux suivants :</p> <p>1 - Mise en sécurité des deux cuves de fuel lourd</p> <p>- vidange des fonds de cuve et inertage par ouverture en partie basse et haute (les cuves vidangées et inertées sont laissées sur place),</p>

- retrait des éléments de toiture en amiante-ciment de l'auvent ayant couvert les cuves,
- retrait des éléments de toiture en amiante-ciment présents dans les cuvettes de rétention,
- retrait des éléments de toiture en amiante-ciment dispersés en périphérie des cuvettes de rétentions,
- vidange et curage du mélange eau-hydrocarbures présent dans les cuvettes de rétention,
- décapage des terres impactées au droit d'une des cuves.

2 – Stock de fûts regroupés dans le bâtiment n° 18

- reconditionnement des fûts au besoin,
- évacuation des fûts.

3 – Stock de fûts dispersés dans le bâtiment n° 8

- nettoyage préalable des surfaces si nécessaire,
- reconditionnement au besoin des fûts,
- évacuation des fûts et des cartons souillés.

4 – Zone impactée en avant du bâtiment n°8

- décapage de surface de la zone impactée par des huiles noires,
- évacuation des terres.

5 – Surveillance de la nappe

- mise en place d'un réseau piézométrique simplifié,
- déclaration des ouvrages selon annexe 2, si besoin,

Les modalités de surveillance seront définies à la suite de l'intervention de mise en sécurité du site.

Suite à l'examen du rapport de fin de travaux et à la visite d'inspection du 12 février 2019, il a été constaté que, conformément à l'arrêté préfectoral de travaux d'office du 13 mai 2014, les objectifs de mise en sécurité du site avec notamment l'évacuation des déchets dangereux et des deux cuves de fuel lourd, ont été atteints. Par ailleurs, la surveillance de la nappe montre un impact limité sur les eaux souterraines de ce site en lien avec les anciennes activités de BAUDOU. S'agissant du principal enjeu environnemental identifié et de la principale voie de transfert potentiel des polluants notamment vers les eaux de surface, il n'apparaît pas justifié de poursuivre l'action de ADEME sur ce point. Il est toutefois recommandé de ne pas utiliser l'eau de la nappe au droit du site.

Ce site demeure toutefois potentiellement dangereux en raison de l'état de délabrement avancé des bâtiments encore en place et de la présence de nombreux débris d'amiante-ciment au sol. Il a été rappelé au propriétaire actuel du site la nécessité de maintenir une clôture autour de son site et un contrôle des accès.

Par ailleurs, s'agissant d'une ancienne installation classée dont les sols ont pu être pollués par les activités passées, il appartiendra à tout porteur de projet d'établir un plan de gestion du site qui d'une part approfondira le diagnostic sur l'état des sols et d'autre part proposera les mesures de gestion nécessaires à l'usage envisagé.

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0103	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=33.0103">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=33.0103</a>

## Sélection du SIS

Statut En edition

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

### Précision des contours

Localisation D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée

Cadastre Périmètre différent du parcellaire IGN / différent du plan cadastral (cadastre.gouv.fr)

Observations sur la numérisation Contours du site approximatifs et incomplets vers le Nord du site

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 461081.0 , 6449336.0 (Lambert 93)

Superficie totale 46540 m<sup>2</sup>

Perimètre total 1473 m

Précision des contours Moyenne

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	AB	109	01/04/2020
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	AB	390	01/04/2020
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	AB	389	01/04/2020
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	AB	224	01/04/2020
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	AB	373	01/04/2020
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	AB	391	01/04/2020
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	ZA	133	01/04/2020
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	ZA	1	01/04/2020

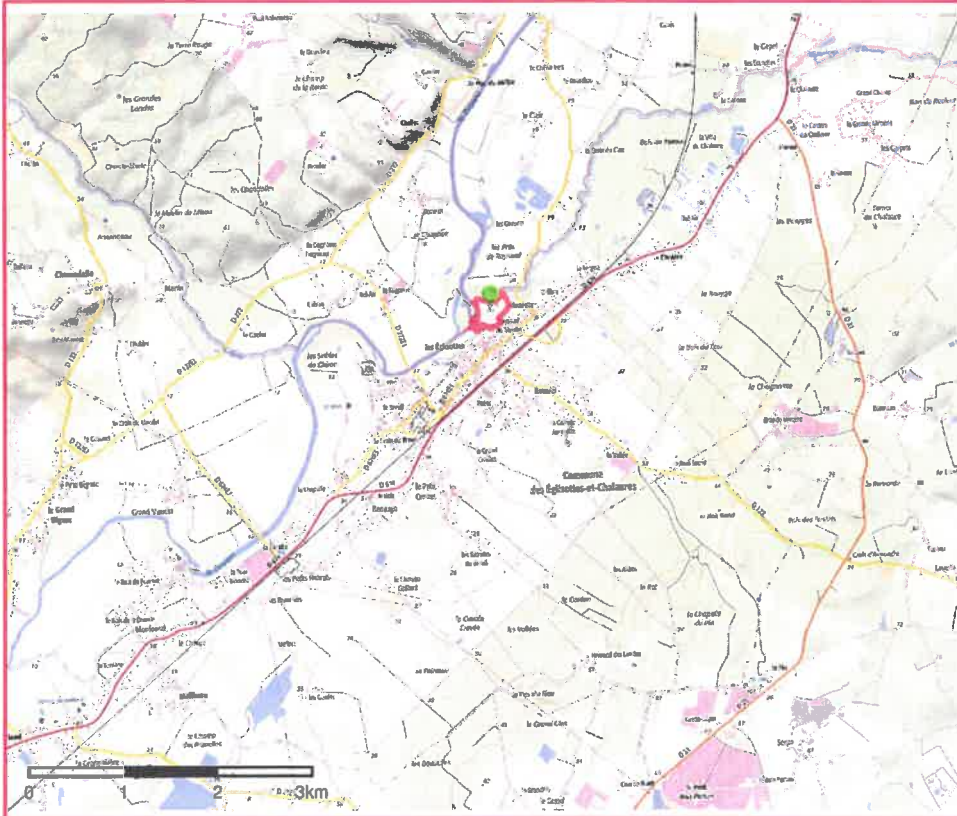
## Gestion de documents

Titre	Commentaire	Diffusable
-------	-------------	------------

## Historique des interventions sur le SIS

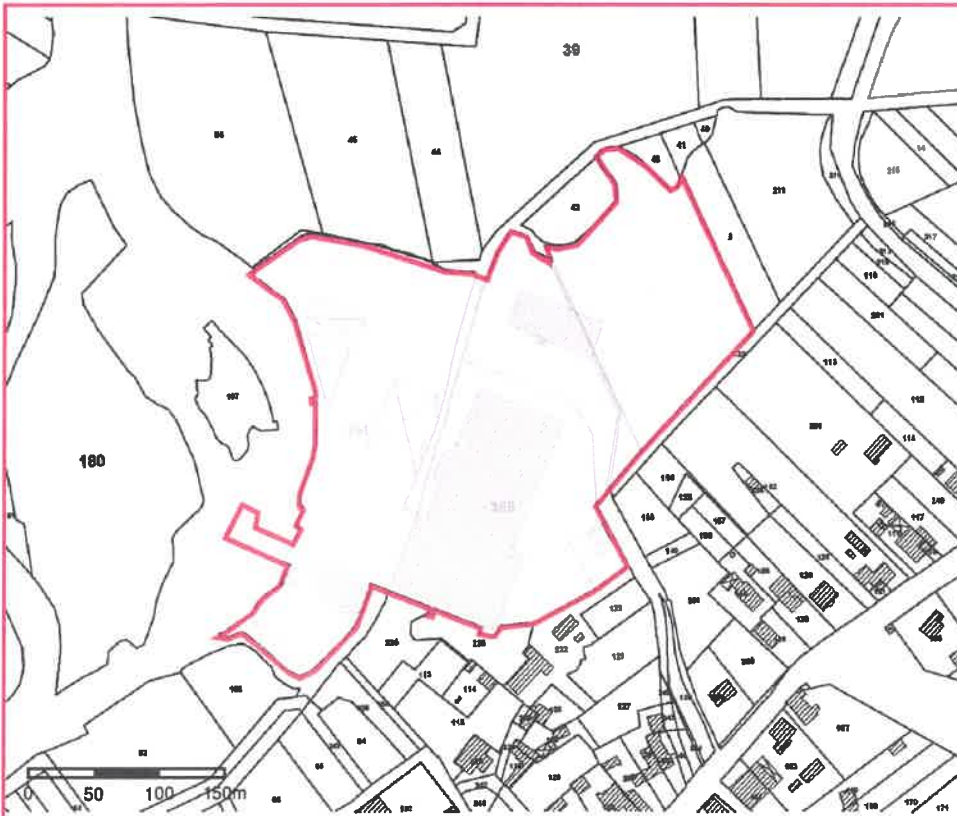
Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires
01/04/2020	Création	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	

# Cartographie



□ Périmètre du SIS  
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 33SIS11799



□ Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 33SIS11799